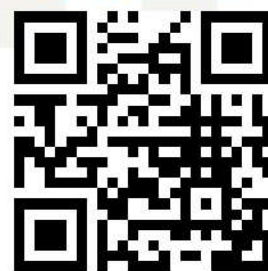


# De Villefort au Mas de la Barque



Visorando



Randonnée n°21819039

Cet itinéraire "au long du Tarn" est largement inspiré par le nouveau GR®736 balisé par la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Un topoguide est annoncé en 2023. Il démarre de Villefort, accessible en train. Cette première étape propose presque 900 m de montée vers le Monts Lozère où se cachent les sources.

<b>Durée :</b>	6h45	<b>Difficulté :</b>	Difficile
<b>Distance :</b>	14.44km	<b>Retour point de départ :</b>	Non
<b>Dénivelé positif :</b>	915m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	97m	<b>Régions :</b>	Cévennes, Massif central
<b>Point haut :</b>	1454m	<b>Commune :</b>	Villefort (48800)
<b>Point bas :</b>	586m		

## Description

Départ de la gare de Villefort (voir les conditions d'accès dans les informations pratiques).

(D) Au sortir de la gare, partir à droite vers la ville. Au bout de la rue, suivre la D901 à droite vers le centre-ville. Traverser la ville vers le Sud et passer sous le pont de chemin de fer.

### Balisage Rouge et Blanc

(1) Peu après le pont et avant une station d'essence, virer à droite en suivant le fléchage du GR®38. Monter la rue goudronnée qui serpente entre les constructions et la résidence "Les Sédariès" jusqu'à une intersection.

(2) Continuer de monter à droite derrière Les Sédariès.

(3) Au bout du chemin goudronné, prendre à gauche une piste forestière. Monter régulièrement dans la forêt en direction du Mas de la Barque. Ignorer un départ de sentier sur la droite et continuer sur la piste qui vire à gauche. Plus loin, effectuer un virage en épingle vers la droite et ignorer un chemin qui part en face.

(4) À l'intersection, virer à gauche à angle aigu et suivre plein Sud un chemin qui monte tout droit. Sortir de la forêt et évoluer dans une végétation aérée avec de petits pins. Le chemin passe en crête sur une succession de points hauts d'abord au Plo de la Voulp puis à la Taillade et enfin au Truc Plumat. (CAMPING LA PALHERE)

(5) Continuer au Sud. Le chemin laisse bientôt place à un sentier qui serpente entre des blocs de granit parfois imposants ; suivre attentivement le balisage Rouge et Blanc. Le sentier tourne d'abord gauche à une intersection puis à droite 100 m plus loin au Bousquillou. Se diriger Ouest-Sud-Ouest, monter et descendre entre les blocs. Atteindre ainsi le Col de Rabusat. Jonction de différents GR®.

(6) Suivre alors la deuxième piste à droite par les GR®72-736, en laissant le GR®68 partir à gauche. Effectuer un virage en épingle vers la gauche. À l'intersection suivante (cote 1140), continuer tout droit (le tracé mauve sur la carte au 1/25000 n'est pas actualisé ici). Atteindre rapidement un poteau-balise.

(7) Virer alors à droite en direction du Mas de la Barque et monter dans la forêt par un sentier. La montée en sous-bois est compliquée par les

## Points de passages

- D - Gare de Villefort**  
N 44.439624° / E 3.923962° - alt. 607m - km 0
- 1 Rue des Sédariès - GR68**  
N 44.435437° / E 3.933005° - alt. 615m - km 1.37
- 2 Intersection**  
N 44.433902° / E 3.930849° - alt. 665m - km 1.83
- 3 Piste forestière**  
N 44.435719° / E 3.930282° - alt. 681m - km 2.08
- 4 Intersection**  
N 44.431627° / E 3.924167° - alt. 854m - km 3.83  
(CAMPING LA PALHERE)
- 5 - Le Truc de Plumat**  
N 44.412365° / E 3.918032° - alt. 1041m - km 6.11
- 6 Col de Rabusat**  
N 44.401077° / E 3.906882° - alt. 1099m - km 8.13
- 7 Poteau-balise "Le Mouniau"**  
N 44.39905° / E 3.9059° - alt. 1154m - km 8.87
- 8 Intersection piste**  
N 44.398609° / E 3.903864° - alt. 1224m - km 9.13
- 9 Intersection route goudronnée**  
N 44.398117° / E 3.884737° - alt. 1345m - km 11.16
- 10 Source et intersection sentier**  
N 44.396507° / E 3.888564° - alt. 1385m - km 11.54
- 11 Pré de la Dame**  
N 44.393075° / E 3.889071° - alt. 1454m - km 12.01
- 12 Carrefour de La Roche Fendue**  
N 44.38692° / E 3.884714° - alt. 1387m - km 13.32
- A - Le Mas de la Barque**  
N 44.385205° / E 3.875119° - alt. 1422m - km 14.44

nombreuses chutes d'arbres de tout diamètre ; le balisage récent guide le marcheur.

(8) Déboucher sur une piste et la suivre à gauche. Cheminer sous couvert et rencontre encore des arbres couchés et des ruisseaux débordés. Aboutir à une route goudronnée.

(9) Suivre la route à gauche en direction du Mas de la Barque. Après 400 m environ trouver un nouveau poteau-balise.

(10) S'engager sur un sentier qui monte à droite. Encore une fois, le sentier est parfois encombré par des arbres couchés. Monter en suivant le balisage. Le sentier débouche enfin sur la route quittée précédemment.

(11) Traverser la route et la suivre vers la gauche sur 150 m environ. Quitter la route pour une piste interdite aux véhicules à moteur qui s'enfonce à droite dans la forêt. Le cheminement est aisé, avec le passage de quelques ruisseaux, le tout à l'ombre. Après plus d'1 km, la piste arrive au Carrefour à La Roche Fendue.

(12) Tourner alors à droite. À partir de ce point, le balisage par poteaux-indicateurs est omniprésent jusqu'à la station du Mas de la Barque. Il y a un entrelacs de sentiers et de pistes mais le plus simple est de suivre le balisage et la piste principale qui amène tranquillement à la station du Mas de la Barque (A).

### Informations pratiques

(D) La ligne SNCF Nîmes-Villefort est actuellement en travaux et le service est assuré par autocar. La reprise est affichée pour le 17 Juin 2022

Pas de points d'eau sur le chemin.

(A) Mas-de-la-Barque ; gîte d'étape et restaurant-bar. Le gîte-auberge offre plusieurs chambres individuelles ou en petits dortoirs. Il assure le restaurant et les petits déjeuners. Très bon accueil.

Contacts: [aubergedumasdelabarque@laposte.net](mailto:aubergedumasdelabarque@laposte.net) ; tél: 06 62 47 21 71.

### A proximité

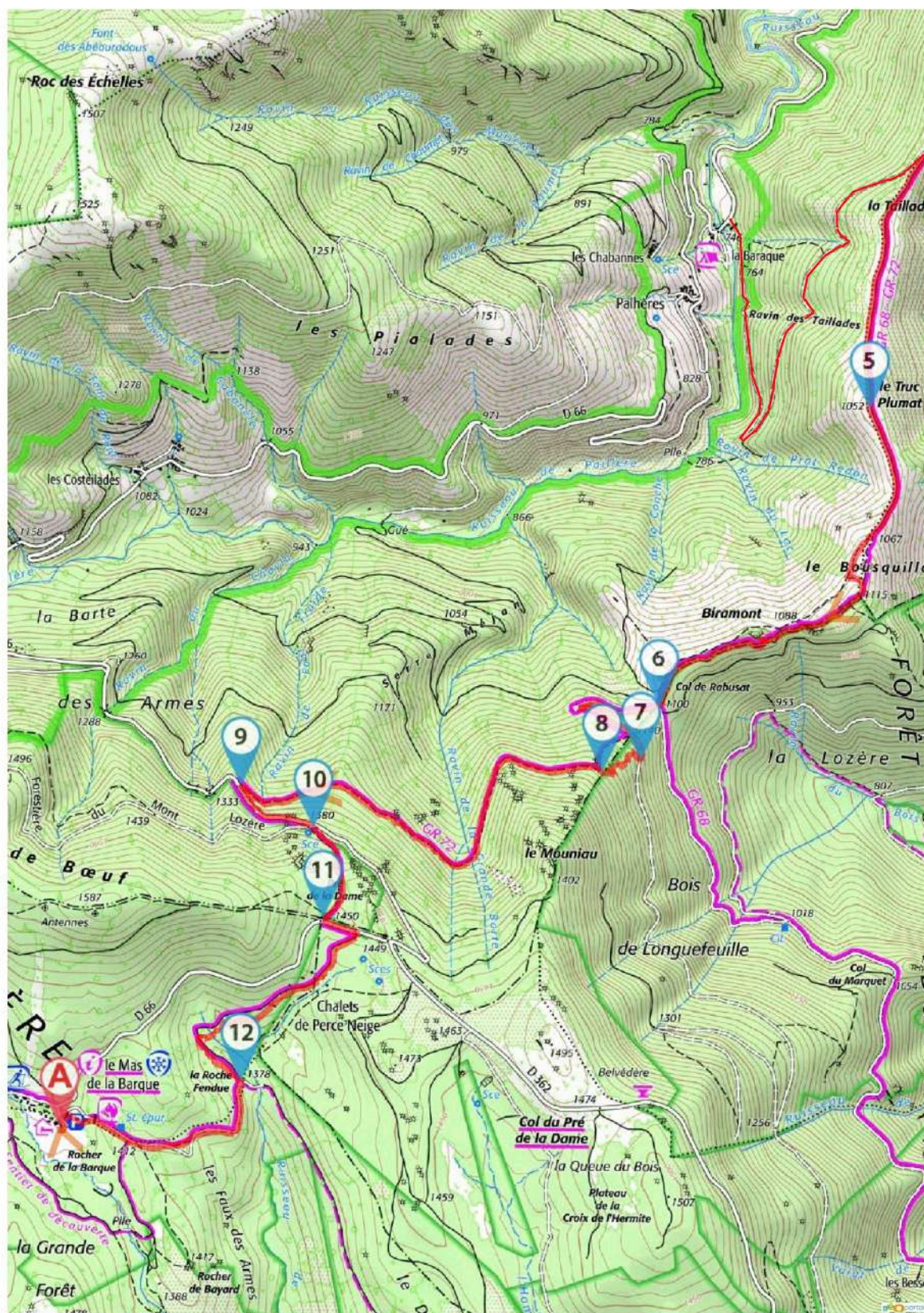
(D) Nombreux panneaux sur l'histoire et le patrimoine de Villefort affichés en ville.

Entre les points (4) et (6), on marche en crête avec une vue de chaque côté du chemin ; derrière en montant on aperçoit le lac de Villefort. Dans la vallée en contrebas sur la droite le hameau de Palhères.

Le granit fait son apparition en forme souvent altérée "les boulders", rochers arrondis fruits de l'altération par la pluie et le gel dans les fractures de la roche.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-de-villefort-au-mas-de-la-barque/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

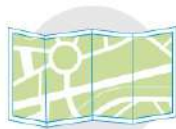
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.